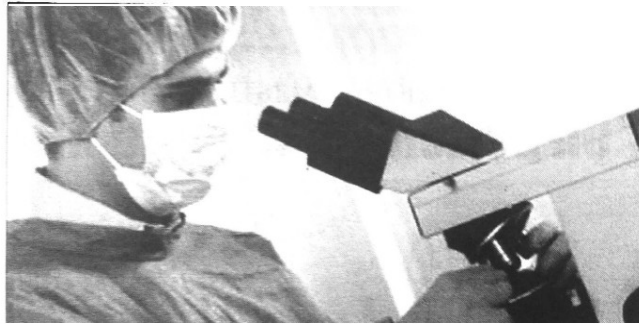


FUITE DES CERVEAUX

539 inventeurs ALGÉRIENS vivent dans 23 pays

Les pays maghrébins font de plus en plus face au phénomène de la fuite des cerveaux. Le Centre de recherche en économie appliquée pour le développement affirme que 54% des migrants africains en Europe sont originaires du Maghreb. Le nombre d'étudiants maghrébins à l'étranger a lui aussi, connu une tendance à la hausse, avec près de 100.000 étudiants en mobilité internationale en 2013. Le Maroc domine l'ensemble de la région, explique le Cread, avec un 46% d'étudiants à l'étranger, suivi de l'Algérie avec un taux de 23%, puis la Tunisie qui enregistre 20%. Est également constatée une forte hausse de migrants maghrébins de niveau supérieur. Chiffres à l'appui, les chercheurs du Cread ont fait savoir que, pour cette catégorie, le taux moyen est passé de 9,2% en 1990 à 22,3% en 2010. Même sur le marché du travail, les migrants maghrébins de niveau supérieur ont connu une assez forte croissance, notamment dans les pays de l'OCDE, avec un taux de 57% entre 2000 et 2010. Dans le même registre, le Cread a mis en relief le fait que l'Algérie dispose d'une richesse inestimable avec pas moins de 539 inventeurs qui vivent dans 23 pays différents et comptent à leur actif pas moins de 3036 inventions. Les inventeurs établis à l'étranger, enchaînent le Cread, enregistrent une moyenne de 6 brevets d'invention par an. Sur le volet de la régulation de la formation à l'étranger, il est indiqué que «la gestion de l'émigration des cerveaux ne se limite pas à la mobilisation et à la participation des compétences installées à l'étranger».



Création d'un Observatoire algérien de la migration internationale

L'Etat algérien qui a opté pour la formation à l'étranger a constaté au fil des années que nombre d'étudiants ne reviennent pas au pays, pénalisant ainsi l'université et l'économie des compétences formées en devises. Devant une telle situation, poursuit le Cread, «le gouvernement a réagi en mettant en place un nouveau dispositif pour maîtriser les envois à l'étranger et pour encourager les universitaires établis à l'étranger à participer à la formation et à la recherche». Trois mesures ont été prises. Le Centre évoque l'introduction de nouvelles formes de séjour pour les formations des enseignants à

l'étranger, la promulgation d'un décret sur le statut professeur pour organiser l'intervention des universitaires établis à l'étranger, ainsi que l'amélioration de la rémunération des enseignants algériens.

D'autres objectifs sont fixés. Il est entre autres question de la création d'un Observatoire algérien de la migration internationale, du lancement d'enquêtes sur la situation des Algériens à l'étranger, le recensement des ressortissants et l'élaboration d'un fichier des compétences scientifiques.

Par ailleurs le Cread relève l'implication du patronat qui n'est pas resté insensible à la question des compétences algériennes à l'étranger comme en témoigne son intérêt pour le recrutement des cadres algériens établis à l'étranger. Des entreprises ont mobilisé

une bonne partie des compétences algériennes.

Développer la mise en place du visa scientifique

Mohamed Charef, Professeur à l'université d'Agadir, collaborateur au livre collectif du Cread consacré à la fuite de cerveaux, note, d'abord, que les actions et les effets de migrations, malgré leur importance quantitative et qualitative, «échappent bien souvent aux régions à forte émigration, au profit d'autres régions plus dynamiques et mieux équipées». Corollaire immédiat : «renforcement du déséquilibre interrégional et de la propension à émigrer». Il s'agira, selon le Pr Charef, de penser à développer «la mise en place du visa scientifique, tendant à favoriser et faciliter la mobilité des étudiants et des chercheurs en leurs simplifiant les démarches administratives».

Il sera également question de «promouvoir finalement le dialogue social et sensibiliser toutes les parties prenantes sur la question de la migration dans la région, en développant l'idée centrale que la migration est l'un des facteurs majeurs de toute intégration régionale et de développement».

La mesure à prendre est de mettre en place des «programmes de coopération favorisant les transferts des compétences et de l'expertise que les migrants acquièrent durant leur séjour à l'étranger.»

Fouad Irmatene

Titulaires d'un magistère **Pas concernés par le concours d'accès au Doctorat**

Les étudiants titulaires d'un Magistère et ceux en passe de l'obtenir seront autorisés, à partir de la prochaine rentrée universitaire, à s'inscrire de facto au Doctorat sans passer par le concours, a affirmé mardi le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique dans un communiqué. "Les étudiants titulaires d'un Magistère et qui ne s'étaient jamais présentés à un concours d'accès au Doctorat et ceux en passe d'obtenir leur magistère seront autorisés, à partir de la prochaine rentrée universitaire, à s'inscrire de facto au Doctorat sans passer par le concours", précise le communiqué. "Ces étudiants seront dispensés de la formation durant la première année et entameront directement la recherche", a souligné le minis-

tère qui a annoncé "la promulgation prochaine d'un arrêté ministériel fixant les modalités d'inscription ainsi que la gestion de la formation pour l'obtention du Doctorat par cette catégorie". Par ailleurs, le ministère informe les étudiants inscrits auparavant pour préparer "le Doctorat en sciences", qu'ils pourront poursuivre leur cursus en vertu du décret 254/98 du 17 août 1998. Dans le même contexte, le ministère a indiqué que "les étudiants concernés par l'arrêté 547 du 2 juin 2016, relatif à l'accès au Doctorat, sont les étudiants titulaire d'un Master admis au concours", ajoutant que cette décision "intervient en application des recommandations de la Conférence nationale des universités qui tenue les 12 et 13 janvier au Club des pins".

Baccalauréat

Un atelier national en juillet pour introduire des changements dans l'examen

Un atelier national visant à introduire des changements dans l'examen du baccalauréat est programmé "en juillet prochain", a annoncé mardi la ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit, lors de sa visite dans la wilaya de Tipasa. "Des préparatifs sont en cours en vue de l'organisation d'un atelier national, en coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en tant que partenaire essentiel, ainsi que des autres partenaires sociaux, afin d'examiner les mécanismes de gestion des examens, susceptibles d'éviter tout problème à l'avenir", a indiqué la ministre dans une déclaration à la presse, à l'issue d'une cérémonie, tenue au siège de la wilaya, en l'honneur des élèves lauréats aux examens de fin de cycle primaire et du Brevet d'enseignement moyen (BEM). Mme Benghebrit a révélé, dans ce sens, qu'elle est parvenue, dernièrement, lors d'une rencontre



l'ayant réunie avec les partenaires sociaux, à un accord, avec eux, sur la "réduction de la durée des épreuves à trois (3) jours au lieu de cinq (5)", au moment où des "différends ont été enregistrés sur d'autres points", a-t-elle ajouté. "Un groupe de travail, constitué dernièrement, a été chargé de proposer des alternatives qui seront débattues durant cet atelier national, prévu avant la rentrée scolaire" a précisé la ministre de l'Education nationale.

LAGHOUAT

Ce qu'il faut savoir sur la prochaine rentrée universitaire

Quelque 7.300 nouveaux étudiants sont attendus à l'université Amar-Thelidji à Laghouat, au titre de la rentrée universitaire 2016-2017, a-t-on appris auprès du recteur de cet établissement d'enseignement supérieur. L'université dispose de capacités suffisantes en matière de places pédagogiques, à travers ses facultés et départements, pour accueillir ces nouveaux étudiants répartis entre les systèmes licence et master, a précisé Djamel Benbartal, lors de la cérémonie de clôture de l'année universitaire 2015-2016. L'année 2016-2017 sera marquée, en outre, par l'ouverture

d'une nouvelle spécialité, à savoir celle de licence de langue espagnole, pour les étudiants issus de six (6) wilayas de la région, sachant que cette spécialité est dispensée au niveau de quatre (4) universités seulement à l'échelle nationale, a-t-il fait savoir.

En prévision de la prochaine année universitaire, l'Ecole supérieure des enseignants sera consolidée par de nouvelles filières liées à l'enseignement de la littérature arabe et de la langue anglaise pour les cycles secondaire et moyen. Quelque 80 lauréats des différentes promotions de l'université Amar-Thelidji et de l'Ecole supé-

rieure des enseignants ont été honorés, lors de cette cérémonie organisée à la faculté des sciences économiques et de gestion. L'occasion a été saisie pour récompenser aussi trois modèles réussis de montage d'entreprise par des étudiants, une expérience nouvellement lancée dans la wilaya de Laghouat. Quelque 7.000 étudiants, dans différentes spécialités, sont sortis cette saison (2015-2016) de l'université de Laghouat qui compte un effectif de 26.400 étudiants encadrés par quelque 900 enseignants, selon les données fournies par les services de l'Université.

Université : lauréats et enseignants honorés

Au cours de la cérémonie de clôture de l'année universitaire 2015-2016 organisée à l'université de Tébéssa, pendant laquelle les lauréats des diplômés et enseignants ont été honorés et récompensés. Par la même occasion, un lot de 40 logements d'as-treinte ont été attribués à leurs bénéficiaires, une première tranche d'un programme de 90 logements réservés au corps enseignant.

Dans son intervention, le recteur de l'université, Saïd Fekra, a rappelé l'évolution de cette institution de l'enseignement supérieur, créée en 1985, puis élevée au rang d'université à part

entière en 2008, avec un effectif d'étudiants qui atteindra près de 30.000 pour la prochaine rentrée universitaire 2016-2017.

Ali Chabana

Entre crise morale et poids des lobbies, le secteur hospitalo-universitaire s'effondre !

Les évènements qui agitent depuis au moins 3 ans le milieu hospitalo-universitaire sont très inquiétants et doivent nous interpeller.

J'ai démissionné de mon poste de professeur chef de service hospitalo-universitaire en janvier 1993.

Par Farid Chaoui

J ne devrais donc pas me sentir concerné par ce débat houleux, large ment étalé dans la presse, qui s'est malheureusement imposé entre jeu nes loups et «veille garde» hospita lo-universitaire. Pourtant, à la lecture des différentes contributions et articles, diffusés dans la presse nationale, en particulier à celles récentes de M. Regabi, professeur et ancien doyen de la faculté de médecine, je n'ai pu résister à l'appel de ma conscience d'ancien professeur de médecine et m'estimer non concerné. Comment peut-on rester silencieux, en effet, lorsqu'on assiste à l'effondrement lent mais inéluctable de tous les principes éthiques et moraux qui constituent le socle de toute institution produisant du savoir. Je suis profondément choqué par les échanges de discours inacceptables à travers lesquels les jeunes loups accusent leurs aînés d'avoir failli à leur devoir de formation et réclament sans pudeur leur départ, pendant que les aînés traitent leurs élèves de malhonnêteté intellectuelle et d'incompétence.

Le malaise est profond, la crise est loin d'être pédagogique ou scientifique, elle n'est même pas liée à un problème de carrières, elle est profondément morale.

Comment sommes nous arrivés à ce point de déliquescence ? Comment le fleuron de l'université algérienne, la faculté qui a fait l'honneur et la réputation internationale de cette institution, en est-il arrivé là ? Un de mes amis avocat et défenseur des droits de l'homme comparait dans les années 90 la faculté de médecine algérienne à celle de physique dans l'ex-URSS : les deux ont échappé au broyage des systèmes autoritaires, elles se sont vite dotées d'un encadrement national et bénéficient d'une bienveillante protection du pouvoir politique parce qu'elle produisent un savoir considéré comme essentiel par ce dernier : les physiciens soviétiques fabriquant l'arme nucléaire et les fusées pour conquérir l'espace, la faculté de médecine produisait ce dont les Algériens ont si cruellement manqué pendant la colonisation : des Médecins avec un grand M.

Il faut aller chercher loin dans l'histoire du système de soins et de formation hospitalo-universitaire algérien pour comprendre la nature et l'origine de la crise. Le mal tient à un blocage des initiatives menées pour mettre en conformité, sur le plan administratif, pédagogique, scientifique et médical, le système par rapport à son environnement politique national et scientifique international.

L'édification de la faculté de médecine et son corollaire, les services universitaires de médecine, s'est faite dans les difficultés des années post-Indépendance. Faut-il rappeler qu'il fallait relever un défi majeur dans un pays dévasté par la guerre et dépourvu d'encadrement humain.

Ce sont nos bons vieux maîtres dont je citerai les Pr. Mentouri, Benallègue, Khati, Iloul, Merioua, Mansouri, Toumi, Mostéfai et j'en oublie, qui prendrons en main la faculté de médecine d'Alger après le départ des enseignants français. Un concours d'agrégation sera organisé en 1967 pour nommer à la tête des services hospitalo-universitaires, des professeurs algériens de médecine et de chirurgie.

La faculté de médecine d'Alger va pouvoir ainsi poursuivre sa tâche de formation

sans rupture et s'ouvrir aux jeunes générations de médecins universitaires.

Après la nationalisation des hydrocarbures et la promulgation de la politique de développement sous le président Boumediène, la faculté de médecine algérienne a été chargée d'une mission historique : former 1000 médecins par an, pour remplacer les professionnels de santé étrangers exerçant en Algérie au titre de la «coopération technique» et donner à la politique de santé l'encadrement dont elle avait cruellement besoin.

C'est à cette occasion que la deuxième génération de professeurs de médecine a pris en main la destinée de la formation dès 1973 en mettant en place la réforme des études médicales, initiée par une équipe de jeunes professeurs sous la direction des Pr. Abdelmoumène et Benmiloud, mais avec la participation active et militante des enseignants de la 1^{ère} génération. Le principe étant de ne pas rompre le lien générationnel, facteur essentiel pour la stabilité du système et la transmission de la connaissance et de la responsabilité.

L'objectif assigné politiquement au système a été atteint dès les années 1980 : les universités algériennes après la réforme avaient formé suffisamment de médecins pour répondre aux premiers besoins du système de santé. Il fallait passer à une autre étape.

On reviendra donc à la réflexion pour s'adapter à la nouvelle situation née de la création de plusieurs CHU et facultés de médecine, à l'augmentation rapide du nombre de médecins parmi lesquels un nombre appréciable de prétendants à la carrière universitaire. Il fallait passer de la quantité à la qualité et ne pas céder à la facilité du nombre au dépens d'une formation de qualité.

C'est au sein de la Commission nationale hospitalo-universitaire (CCHUN) dirigée par des enseignants de médecine que le travail de réflexion va se mettre en place. Cette institution était chargée d'assurer la cohérence entre la formation sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et les soins, sous tutelle du ministère de la Santé. En particulier, elle assurait la régulation des carrières par des propositions concernant la mise en place d'un organigramme national sur la base duquel s'ouvriraient des postes aux concours à tous les niveaux : depuis le résidanat jusqu'au rang de professeur. La CCHUN était également chargée d'engager une réflexion sur la réforme des programmes des études médicales en vue d'adapter le profil de formation aux besoins de santé de la population.

A cet effet, un groupe d'expert avait été mis en place, sous la direction des Pr. Slimane Taleb, Daoud et JP Crangaud. J'avais eu le privilège de faire partie de cette commission en qualité de jeune chef de service dans le nouvel hôpital de Ain Taya et je peux témoigner de l'importante production d'idées novatrices. Plusieurs séminaires nationaux avaient contribué à fixer les grands principes qui devaient présider aux modifications des programmes, à la promulgation de méthodes pédagogiques modernes, à l'élaboration d'organigrammes nationaux pour les services hospitalo-universitaires, au profil des carrières et à la progression dans le cursus hospitalo-universitaire, en particulier par l'organisation de concours à tous les niveaux. Une longue et fructueuse réflexion a été engagée précisément sur la notion de concours pour donner un sens à cet examen qui doit se situer

bien au-delà de la simple épreuve de classement de candidats à tel ou tel poste, mais surtout permettre périodiquement d'évaluer la progression du niveau de compétences des candidats et apporter les correctifs nécessaires pour hisser le niveau de nos enseignants de rang magistral au niveau international. Une réforme des épreuves a même été proposée aux ministres concernés. Malheureusement, ceci est une pathologie propre à notre système politique, jamais aucune résolution émanant des nombreux travaux de cette commission n'a connu le moindre début d'application. Mieux, la CCHUN a progressivement décliné pour disparaître dans les limbes de la médiocrité.

En 1987, de nouveau on en appelle à la recherche de solutions aux problèmes qui s'accumulaient du fait de l'emballage du système. Un groupe de réflexion, dont j'ai eu l'honneur de faire partie, a été mis en place à la présidence de la République, dans le cadre des réformes que l'Etat algérien envisageait de mettre en place pour faire face à la chute brutale du prix des hydrocarbures (eh oui, déjà !). Les travaux de cette commission chargée de faire des propositions de réforme du système de santé, de sécurité sociale et de l'enseignement supérieur ont été publiés dans les «cahiers de la réforme». Ils envisageaient de promouvoir une large autonomie de gestion des hôpitaux et des universités pour les soustraire aux aléas de la bureaucratie des administrations centrales. Ceci aurait permis la mise en place de méthodes de gestion moderne, souple, pertinente et adaptée aux impératifs de la politique nationale de santé et celle des universités.

Parmi les actions retenues : la mise en place d'un organigramme national, service par service, afin de fixer le nombre de postes à pourvoir pour chaque niveau : résidents, assistants et professeurs, est jugée prioritaire. Dans le même cadre, des passerelles entre la carrière universitaire et non universitaire étaient envisagées pour permettre une sortie honorable et juste aux assistants qui ne pouvait accéder au grade supérieur. Ces propositions étaient retenues en sachant qu'une régulation stricte des postes dans cette carrière universitaire devenait impérative faute de quoi on assisterait à une inflation de ces personnels qui rendrait difficile la gestion des services et des carrières.

En 1990, sous le gouvernement Hamrouche, je suis appelé en qualité de chargé de mission auprès du chef de gouvernement pour relancer le dossier de la réforme du système de santé et de sécurité sociale. Avec les ministres concernés, dont au moins deux faisaient partie des groupes de réflexion de la présidence, nous avions engagé un grand travail auprès des tous les professionnels de la santé pour expliquer la nature de ces réformes et leur impérative nécessité pour adapter les secteurs de l'enseignement supérieur et de la santé aux changements des paradigmes politiques et économiques qui se profilaient. Certes, des résistances se sont manifestées mais, dans l'ensemble, les propositions avaient été bien reçues par les différents acteurs du système de santé, y compris les hospitalo-universitaires.

Mais là encore la pathologie nationale a encore frappé. Après le départ du gouvernement Hamrouche, les réformes sont abandonnées, l'économie s'effondre, le FMI nous impose son plan d'ajustement structurel et le système de santé plonge dans la crise. Aucun organigramme n'a jamais plus été évoqué, le système, sans plan national de formation et de santé, s'emballa. Il ne répond plus à des impératifs de politique de soins et de formation mais au poids de plus en plus important de groupes de pression qui s'organisent pour tirer au maximum bénéfice du système. Ce qui était attendu finit par arriver au-delà des prévisions les plus pessimistes. Le métier de médecin uni-

versitaire n'est plus une carrière définie par des règles précises et obéissant au seul principe fondamental de la valeur intellectuelle et scientifique. Il devient un fonctionnariat dans lequel la progression échappe à toute logique scientifique et pédagogique.

Sous la poussée des cohortes de plus en plus nombreuses et pressées, les barrières érigées sur des bases scientifiques et pédagogiques cèdent les unes après les autres, ouvrant la voie à la progression par l'ancienneté et la clientèle. Ce ne sont plus les mérites qui ont toute la connaissance des capacités de leurs élèves qui jugent, c'est l'administration par la fameuse «grille d'évaluation» qui impose sa loi. Et, même cette dernière, finit par être dévoyée sans honte ni retenue par des syndicats qui non seulement n'ont aucune compétence en docimologie mais de plus s'érigent en juge et partie.

J'ai le souvenir d'un concours dont le jury était présidé par feu le Pr. Bachir Mentouri dans les années 80 : à l'intervention d'un membre du jury qui exhibait la fameuse grille, il répondit d'un ton ferme et assuré «ici monsieur tout le monde connaît tout le monde et nous savons parfaitement ce que vaut chacun des candidats. Nous n'avons pas besoin de l'administration pour juger nos élèves». Nos bons maîtres avaient peut-être des défauts, mais ils cultivaient le sens de l'éthique et de la responsabilité qui a péri plusieurs générations avant le grand dérapage.

C'est ainsi que d'année en année les services universitaires vont voir augmenter sans fin le nombre de prétendants au grade de professeur et de chef de service. On se presse, on bâcle sa thèse avec la complicité de son directeur et on s'engage dans le syndicat pour être bien placé au moment décisif ! Si les barrières scientifiques et pédagogiques sont tombées depuis belle lurette, c'est au tour des règles de la morale la plus élémentaire et de l'éthique du métier d'enseignant de se volatiliser sous le poids du nombre et des ambitions sans mesure. Nous voilà donc dans une situation délétère qui a fini par franchir les limites de l'université pour s'étaler dans la presse nationale sans retenue ! La responsabilité des pouvoirs publics est énorme, leur rôle régulateur de planification et d'organisation a failli, ils ont laissé le système de soins, de formation et de recherche dériver sous la conduite déplorable de lobbies de toute nature. La responsabilité des «patrons» depuis le professeur chef de service jusqu'au doyen de la faculté de médecine est totalement engagée : ils n'ont pas su s'imposer face à cette dangereuse dérive et ont reculé face à la pression du nombre.

Aujourd'hui, le niveau atteint par la crise est absolument inacceptable. On peut tout traiter et reconstruire sauf les dérives morales de cette ampleur qui risquent d'amener à la destruction pour très longtemps de tout ce qui a été construit depuis l'indépendance.

J'en appelle aujourd'hui au gouvernement et aux universitaires qui ont encore de la conscience et le sens de la responsabilité d'agir en urgence et de réclamer l'installation d'un comité de sages. Ce comité, nécessairement indépendant, serait constitué de personnalités incontestées sur le plan de la compétence, de la droiture et de la morale, pas spécialement des médecins, et aurait pour mission de proposer des mesures d'assainissement de la situation actuelle et faire des propositions de réforme structurelle du système hospitalo-universitaire pour en finir avec cette dangereuse dérive.

Je sais que cette proposition pourrait sembler naïve et irréaliste compte tenu du contexte politique général et de la gravité des faits. Mais ne rien faire est encore plus grave, car si l'on peut reconstruire des usines, des routes ou des hôpitaux, on ne pourra pas reconstruire un système de formation des élites scientifiques détruit par une crise éthique et morale sans précédent !!

Un atelier national en juillet

Benghebrit : «Vers un baccalauréat plus sûr»

→ A partir de l'année prochaine, des nouvelles réformes seront mises en œuvre et appliquées dans les examens des baccalauréats. En effet, un atelier national visant à introduire des changements dans ces examens est programmé en juillet prochain. L'annonce de cette nouvelle a été faite, par la ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghebrit, depuis Tipasa. Lors d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya, la première responsable du secteur a indiqué que «des préparatifs sont en cours en vue de l'organisation d'un atelier national, en coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en tant que partenaire essentiel, ainsi que des autres partenaires sociaux, «afin d'examiner les mécanismes de gestion des examens, susceptibles d'éviter tout problème à l'avenir». Au cours de sa visite, la ministre a assisté à une cérémonie, tenue

au siège de la wilaya, en l'honneur des élèves lauréats aux examens de fin de cycle primaire et du Brevet d'enseignement moyen (BEM). Mme Benghebrit a révélé, dans ce sens, qu'elle est parvenue, dernièrement, lors d'une rencontre avec les partenaires sociaux, à un accord, avec eux, sur la «réduction de la durée des épreuves à trois jours au lieu de cinq», au moment où des «différends ont été enregistrés sur d'autres points», a-t-elle ajouté. «Un groupe de travail, constitué dernièrement, a été chargé de proposer des alternatives qui seront débattues durant cet atelier national, prévu avant la rentrée scolaire», a précisé la ministre de l'Éducation nationale. Sur le volet retraite proportionnelle, la ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghebrit a expliqué que la mesure profitera à tous les employés du secteur ayant introduit leurs dossiers jusqu'à octobre 2015. «La demande de

la retraite anticipée constituera, à l'avenir, l'objet d'un examen auprès des partenaires et organismes concernés», a-t-elle, néanmoins, ajouté, signalant que ses «services s'attendent, durant la prochaine rentrée scolaire, à enregistrer un manque d'enseignants en dessin et musique notamment, et qu'il sera procédé, en conséquence, au recrutement d'enseignants contractuels». La ministre a aussi annoncé, par la même occasion, que le taux des enseignants contractuels reçus à l'épreuve écrite du concours de recrutement de l'éducation nationale, est de 45% sur un total de 145 000 candidats devant passer l'épreuve orale. Il est à noter que Mme Benghebrit a présidé, en compagnie du wali de Tipasa Abdelkader Kadi, une cérémonie en l'honneur de 69 élèves lauréats aux examens de fin de cycle primaire et du Brevet d'enseignement moyen (BEM).

Soumia L.

Economique numérique

Mouatassam Boudiaf : «Lancement de l'e-paiement en septembre 2016»

→ Le ministre délégué chargé de l'économie numérique et de la modernisation des systèmes financiers, Mouatassam Boudiaf a déclaré, hier, que l'e-paiement sera lancé en septembre 2016 au plus tard dans les grandes entreprises.

Dans un entretien accordé, hier à l'APS, le premier responsable du nouveau ministère créé récemment par le gouvernement dans l'objectif de booster l'économie nationale, a assuré que la future loi sur le e-commerce va permettre de généraliser le commerce électronique en Algérie, et cela en encadrant de manière très précise les transactions commerciales sur le cyberspace. Mouatassam Boudiaf a expliqué que sa tutelle prépare toutes les conditions pour libérer le paiement par Internet pour les grands facturiers et les compagnies de transport en septembre prochain. Dans ce sens, il a indiqué que «ce sera une première phase qui sera suivie, dans le futur, par une deuxième étape pour les sociétés de service, et une troisième qui est celle de généralisation». Le paiement de proximité fait également l'objet d'une extension du réseau d'acceptation TPE (Terminaux de paiement électronique) qui sera adossé à la mise en

place des canaux d'interactions au profit des porteurs et des commerçants ainsi qu'à une campagne de sensibilisation à l'usage de la carte de paiement électronique. S'agissant de la généralisation des moyens de paiement modernes, le ministre a estimé que cette étape aura un effet catalyseur sur l'économie informelle. En effet, il a expliqué l'informel connaîtra un terme par la bancarisation de l'économie. Un système de paiement électronique efficient et usité, un cyberspace accessible et sécurisé et une industrie du numérique forte constituent le noyau de l'économie numérique et concernent, d'une manière centrale, les secteurs financier et bancaire, des TIC et de l'industrie, a-t-il détaillé. Par ailleurs, Boudiaf a affirmé que plusieurs secteurs seront concernés par la généralisation de l'économie numérique, dont l'éducation nationale, la formation professionnelle, ainsi que l'enseignement supérieur. Il faut savoir que le gouvernement a créé, il y a à peine quelques semaines, un nouveau ministère chargé de l'économie numérique afin de relancer l'économie nationale dans une conjoncture où la bancarisation de l'argent de l'informel est devenue plus que néces-

saire. Dans cet élan, le ministre a précisé que son département s'est fixé des priorités de mettre en place l'écosystème de l'économie numérique et d'assurer sa profitabilité à l'économie nationale. «C'est un projet de société à caractère transversal, qui nous concerne tous de manière générale mais plus particulièrement certains acteurs», a-t-il assuré. Dans ce sens, Mouatassam Boudiaf a noté que ce projet de société se base sur différentes strates technologique, technique et régaliennes autour d'un capital humain expérimenté. D'ailleurs, il a expliqué la fusion du département de l'économie numérique et de la modernisation des systèmes financiers dans un seul ministère par leurs deux missions complémentaires. A cet sujet, il a précisé que «la modernisation des systèmes financiers est au centre de l'économie numérique, c'est même une partie de cette économie». Mouatassam Boudiaf a, notamment, affirmé que cette modernisation concernera toutes les entités relevant du secteur des finances mais touchera en premier lieu les banques, les Domaines, les impôts, le Budget, et les Douanes.

Zahra K.

Solution radicale



Les professeurs-chefs de service hospitaliers, ayant atteint l'âge de 65 ans et qui devraient quitter le poste de chefferie de service, n'acceptant pas d'être sous la coupe d'un nouveau chef de service, ont décidé d'opter pour une solution radicale.

Alors que la loi leur permet d'exercer jusqu'à l'âge de 70 ans, certains ont décidé de faire valoir leur droit à la retraite à partir de septembre prochain.

Les titulaires d'un magistère pas concernés par le concours d'accès au Doctorat

Les étudiants titulaires d'un Magistère et ceux en passe de l'obtenir seront autorisés, à partir de la prochaine rentrée universitaire, à s'inscrire de facto au Doctorat sans passer par le concours, a affirmé le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique dans un communiqué. «Les étudiants titulaires d'un Magistère et qui

ne s'étaient jamais présentés à un concours d'accès au Doctorat et ceux en passe d'obtenir leur magistère seront autorisés, à partir de la prochaine rentrée universitaire, à s'inscrire de facto au Doctorat sans passer par le concours», précise le communiqué. «Ces étudiants seront dispensés de la formation durant la première année et entameront d'i-

rectement la recherche», a souligné le ministère qui a annoncé «la promulgation prochaine d'un arrêté ministériel fixant les modalités d'inscription ainsi que la gestion de la formation pour l'obtention du Doctorat par cette catégorie». Par ailleurs, le ministère informe les étudiants inscrits auparavant pour préparer «le Doctorat en sciences», qu'ils pourront poursuivre leur cursus en vertu du décret 254/98 du 17 août 1998. Dans le même contexte, le ministère a indiqué que «les étudiants concernés par l'arrêté 547 du

2 juin 2016, relatif à l'accès au Doctorat, sont les étudiants titulaire d'un Master admis au concours», ajoutant que cette décision «intervient en application des recommandations de la Conférence nationale des universités qui tenue les 12 et 13 janvier au Club des pins». A partir de la prochaine rentrée universitaire 2016-2017, «le Doctorat dispensé par les établissements d'enseignement supérieur sera unifié sous l'appellation de «Doctorat», pour remplacer les appellations de «Doctorat LMD» et «Doctorat d'Etat».

Une Algérienne primée au Canada pour son détecteur d'AVC



UNE ÉTUDIANTE algérienne a récemment été primée pour sa participation à la création d'un dispositif permettant de détecter un risque d'accident vasculaire cérébral (AVC) durant le sommeil d'un patient. Nawel Behih, étudiante ingénieure à l'université de recherche McMaster d'Hamilton (Canada) a présenté un prototype conçu dans le cadre d'une entreprise créée il y a un an, rapportait, mardi dernier, le site d'information local CBC. Sa société Hint (Healthcare Innovation in Neurotechnology) développe actuellement un dispositif électronique portable basé sur un algorithme permettant de détecter et d'alerter les patients à risque ainsi que leurs médecins en cas d'AVC survenu en plein sommeil. La jeune femme de 25 ans a monté ce projet avec deux autres étudiants après avoir constaté un nombre important de handicaps dans les structures hospitalières locales, à la suite d'AVC. Grâce à ce prototype, la personne à risque pourra être alertée et réveillée afin d'être conduite dans un centre hospitalier et bénéficier d'un traitement rapidement.

Concours d'accès au Doctorat**Les titulaires d'un magistère pas concernés**

■ Les étudiants titulaires d'un Magistère et ceux en passe de l'obtenir seront autorisés, à partir de la prochaine rentrée universitaire, à s'inscrire de facto au Doctorat sans passer par le concours, a affirmé mardi le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique dans un communiqué.

Par Kamel L.

«**L**es étudiants titulaires d'un Magistère et qui ne s'étaient jamais présentés à un concours d'accès au Doctorat et ceux en passe d'obtenir leur magistère seront autorisés, à partir de la prochaine rentrée universitaire, à s'inscrire de facto au Doctorat sans passer par le concours», précise le communiqué.

«Ces étudiants seront dispensés de la formation durant la première année et entameront directement la recherche», a souligné le ministère qui a annoncé «la promulgation prochaine d'un arrêté ministériel fixant les modalités d'inscription ainsi que la gestion de la formation pour l'obtention du Doctorat par cette catégorie».

Par ailleurs, le ministère informe les étudiants inscrits auparavant pour préparer «le Doctorat en sciences», qu'ils pourront poursuivre leur cursus en vertu du décret 254/98 du 17 août 1998.

Dans le même contexte, le ministère a indiqué que «les étudiants concernés par l'arrêté 547 du 2 juin 2016, relatif à l'accès au Doctorat, sont les étudiants titulaires d'un Master admis au concours», ajoutant que cette décision «intervient en application des recommandations de la Conférence nationale des universités tenue les 12 et 13 janvier au Club des pins».

A partir de la prochaine ren-



PINOR

trée universitaire 2016-2017, «le Doctorat dispensé par les établissements d'enseignement

supérieur sera unifié sous l'appellation de "Doctorat", pour remplacer les appellations de

"Doctorat LMD" et "Doctorat d'Etat"».

K. L./APS

Laghouat : une résidence et un réfectoire universitaires mis en exploitation à la prochaine rentrée

UNE nouvelle résidence universitaire de 2 000 lits ainsi qu'un réfectoire entreront en exploitation à la prochaine rentrée universitaire à Laghouat, a-t-on appris mercredi du directeur des œuvres universitaires (DOU) de la wilaya. Ces deux nouvelles structures sont entièrement réalisées et équipées et devront ouvrir leurs portes aux étudiants à la prochaine rentrée, a précisé à l'APS M. Kamel Aissaoui. Les travaux se poursuivent, par

ailleurs, pour la réalisation au chef-lieu de wilaya de deux autres résidences universitaires de 1 000 lits chacune, dont les travaux sont à quelque 85% d'avancement et pouvant être elles aussi exploitées à la prochaine rentrée universitaire, en cas de nécessité, a-t-il ajouté. Au niveau de l'annexe universitaire d'Aflou, qui vient d'être hissée au rang de centre universitaire, une résidence universitaire de 1 000 lits, dont l'étude technique a

été finalisée, est projetée en réalisation une fois achevées les procédures réglementaires afférentes, selon le même responsable. Cette structure viendra s'ajouter à celle déjà existante, accueillant plus de 500 étudiants, et qui nécessite des travaux d'extension ou l'orientation d'une partie des étudiants vers l'Université Amar- Thelidji à Laghouat, en attendant la réception de la nouvelle résidence, a-t-il expliqué. S'agissant du transport

universitaire, la DOU de Laghouat a mobilisé 80 bus répartis sur un programme de 70 lignes, devant être étendu prochainement à 12 nouvelles autres lignes couvrant les communes d'Aflou, Ksar El-Hirane et Tadjemout.

La direction des œuvres universitaires de Laghouat compte actuellement six résidences universitaires accueillant plus de 10 000 étudiants et étudiantes, a encore fait savoir M. Aissaoui.

Nouria Benghebrît annonce un atelier national en juillet
Refonte totale du baccalauréat

La situation difficile vécue lors de l'examen du baccalauréat de mai par les élèves, la communauté éducative et toute la société a rendu nécessaire la révision du système actuel qui a montré ses limites. Dès l'année prochaine, seront mis en œuvre des changements radicaux dans l'organisation de l'examen du baccalauréat, changements qui seront en phase avec les évolutions pédagogiques et technologiques. A cet effet, Nouria Benghebrît a annoncé un atelier national en juillet prochain. «Des préparatifs sont en cours en vue de l'organisation d'un atelier national, en coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en tant que partenaire essentiel, ainsi que des autres partenaires sociaux, afin d'examiner les mécanismes de gestion des examens, susceptibles d'éviter tout problème à l'avenir», a indiqué la ministre dans une déclaration à

la presse, à l'issue d'une cérémonie tenue au siège de la wilaya de Tipasa, en l'honneur des élèves lauréats aux examens de fin de cycle primaire et du Brevet d'enseignement moyen (BEM). M^{me} Benghebrît a révélé, dans ce sens, qu'elle est parvenue, dernièrement, lors d'une rencontre l'ayant réunie avec les partenaires sociaux, à un accord avec eux sur la «réduction de la durée des épreuves à trois jours au lieu de cinq», au moment où des «différends ont été enregistrés sur d'autres points», a-t-elle ajouté. «Un groupe de travail, constitué dernièrement, a été chargé de proposer des alternatives qui seront débattues durant cet atelier national, prévu avant la rentrée scolaire», a précisé la ministre de l'Éducation nationale. S'exprimant à propos de la retraite proportionnelle, M^{me} Benghebrît a souligné que la mesure profitera à tous les employés du secteur ayant introduit leurs dossiers jusqu'à

octobre 2015. «La demande de la retraite anticipée constituera, à l'avenir, l'objet d'un examen auprès des partenaires et organismes concernés», a-t-elle, néanmoins, elle a signalé que ses «services s'attendent, durant la prochaine rentrée scolaire, à enregistrer un manque d'enseignants en dessin et musique notamment, et qu'il sera procédé, en conséquence, au recrutement d'enseignants contractuels». La ministre a aussi annoncé, par la même occasion, que le taux des enseignants contractuels reçus à l'épreuve écrite du concours de recrutement de l'éducation nationale est de 45% sur un total de 145 000 candidats devant passer l'épreuve orale. «Les enseignants contractuels représentent un taux de 45% des reçus à l'épreuve écrite du concours, au nombre de plus de 145 000 enseignants», a indiqué M^{me} Benghebrît, en marge d'une cérémonie tenue en l'honneur des élèves lau-

réats aux examens de fin de cycle primaire et du Brevet d'enseignement moyen (BEM). Nouria Benghebrît a estimé que le «facteur expérience professionnelle», ajouté aux dossiers des enseignants contractuels candidats à ce concours, «a été pour beaucoup dans ce résultat». Elle a, en outre, qualifié le taux de réussite à cette épreuve, estimé à 25%, d'«acceptable». Un responsable auprès du ministère de l'Éducation nationale avait annoncé plus de 148 000 reçus à l'épreuve écrite du Concours national pour le recrutement de 28 000 enseignants. Mohamed Chaïb Draâ Tani, conseiller au ministère de l'Éducation nationale, a fait part de quelque 677 856 candidats à ce concours de recrutement, dont 148 000 ont été reçus à l'épreuve écrite et devront passer l'épreuve orale, fixée les 2 et 3 juillet prochain.

Meriem Benchaouia